

Communiqué de Presse

Logement : des mesures prolongées pour sécuriser les projets en cours

Luxembourg, le 4 juin 2025 – La Section Développeurs et la Chambre Immobilière saluent les annonces du Ministre des Finances, Monsieur Gilles Roth, faites ce 2 juin 2025, qui apportent un signal fort de continuité et de sécurité pour les acquéreurs comme pour les promoteurs immobiliers.

Deux décisions essentielles ont été communiquées :

- **Les projets signés avant le 30 juin restent éligibles aux mesures fiscales actuelles**

Les compromis de vente ou contrats de réservation enregistrés avant le 30 juin 2025 pourront être actés chez le notaire jusqu'au 30 septembre 2025 tout en continuant à bénéficier des avantages fiscaux en vigueur, tels que la TVA réduite à 3 % sur la première acquisition. Cette prolongation offre une marge de manœuvre bienvenue aux ménages engagés dans un projet d'achat sur plan ou dans l'ancien.

- **Le Bëllegen Akt maintenu au-delà du 30 juin**

Contrairement aux craintes exprimées ces dernières semaines, le dispositif du Bëllegen Akt pour compte propre restera à 40 000 € par personne. Son maintien constitue une mesure de soutien significative pour les ménages et contribue à soutenir l'accession à la propriété dans un contexte de marché encore tendu.

Un signal positif pour le secteur et les acheteurs

Ces clarifications apportées par le Ministre répondent aux préoccupations exprimées de longue date par les acteurs de terrain. Elles permettent de sécuriser les transactions en cours, d'éviter les ruptures dans les chaînes de commercialisation, et de préserver la confiance des acheteurs dans les dispositifs mis en place.

« Nous remercions le Gouvernement pour cette approche pragmatique. Il était essentiel de donner de la visibilité aux ménages, de la stabilité aux promoteurs et de la confiance pour l'ensemble du secteur », commente la Chambre Immobilière.

« Ce cadre clarifié nous permet d'accompagner sereinement les futurs propriétaires, tout en maintenant la dynamique dans la chaîne de production immobilière. Cela va assurer une transition fluide dans un marché immobilier toujours sous tensions », ajoute la Section des Développeurs.

La Chambre Immobilière et sa Section des Développeurs restent mobilisées pour accompagner l'ensemble des professionnels et usagers du secteur dans la compréhension et l'application de ces mesures, et appellent à une concertation continue en vue de renforcer l'accessibilité au logement au Luxembourg.

À propos de la Chambre Immobilière

La Chambre Immobilière est une organisation qui représente les professionnels du secteur immobilier au Luxembourg. Elle travaille activement à promouvoir les intérêts de ses membres et à garantir la qualité et l'intégrité des transactions immobilières dans le pays.

Contact presse :

Chambre Immobilière du Luxembourg – Section Développeurs

Email : jpscons@pt.lu

Téléphone : +352 621 153 083

Site Web : www.developpeurs.lu